



SEANCE DU
13 OCTOBRE 2026

OBJET DE LA
DELIBERATION

COMMISSION LOCALE
DES CHARGES
TRANSFEREES
DÉSIGNATION DES
REPRESENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 octobre 2026

Le treize octobre deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 7 octobre 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme WERQUIN Mildred (Proc. De Mme DUBAR Pauline). M. THUILLIEZ Laurent (Proc. De Mme BARLET Stéphanie). Mmes MIJUN Peggy (Proc. De Mme MADAU Graziella). POCLET Dominique. MM. LENBA Ouassini. SCHOLLART Denis. Mme LECOCQ Monique. MM. SIX Roland (Proc de Mme LEMAIRE Sabrina). RAVEZ Jean-Marie (Proc. De M. CROISIER Benjamin). BLONDEAU Olivier. SERIO Bernard. Mmes DUJARDIN Séverine (Proc. De M. BAILLET Alain). BLONDEAU Nathalie. M. BOUGHEZAL Julien (Proc De Mme GOUAL Rahma). Mme JOLY Audrey (Proc De Mme CABOCHE Cécile). M. RICHARD Frédéric (Proc. De M. FERNAND Matthieu). Mme DIOUANI Sarah. MM. GIBOIRE Antoine. DESCAMPS Stéphane.

Absents ayant donné procuration : Mme BARLET Stéphanie. M. BAILLET Alain. Mmes MADAU Graziella. LEMAIRE Sabrina. M. CROISIER Benjamin. Mmes GOUAL Rahma. DUBAR Pauline. CABOCHE Cécile. M. FERNAND Matthieu.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. GIBOIRE Antoine.

Monsieur le Maire expose que, conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée entre la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC) et ses communes membres.

Cette commission évalue les charges liées aux transferts de compétences afin de permettre le calcul des attributions de compensation. Elle intervient lors de chaque nouveau transfert de charges et transmet ses conclusions aux conseils municipaux, qui se prononcent dans les conditions prévues par la loi.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026, il convient de désigner, parmi les membres du Conseil municipal, un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Commune de Dourges pour siéger au sein de cette commission.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Il indique que, conformément aux articles L. 2121-20 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer à main levée sur le mode de scrutin.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et de procéder à l'élection à main levée.

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

À la suite de l'appel à candidatures, trois listes sont présentées :

Liste	Représentant titulaire	Représentant suppléant
ALLIANCE CITOYENNE VOUS AVANT TOUT	M. Tony FRANCONVILLE	Mme Stéphanie BARLET
DOURGES EN ACTION	M. Frédéric RICHARD	Mme Audrey JOLY
AGIR ENSEMBLE POUR DOURGES	Mme Sarah DIOUANI	M. Antoine GIBOIRE

Il est procédé à l'élection à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- ✓ Liste « ALLIANCE CITOYENNE VOUS AVANT TOUT » : **22 voix** ;
- ✓ Liste « DOURGES EN ACTION » : **4 voix** ;
- ✓ Liste « AGIR ENSEMBLE POUR DOURGES » : **3 voix**.

Nombre de suffrages exprimés : **29**.

Majorité absolue des suffrages exprimés : 15 voix.

La liste « ALLIANCE CITOYENNE VOUS AVANT TOUT » ayant obtenu 22 voix sur les 29 suffrages exprimés, M. Tony FRANCONVILLE et Mme Stéphanie BARLET sont proclamés élus, respectivement en qualité de représentant titulaire et de représentante suppléante.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-20 et L. 2121-21 ;

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire relative à la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées,

Vu les résultats du vote,

Et après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE** pour représenter la Commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

- ✓ M. Tony FRANCONVILLE en qualité de représentant titulaire,
- ✓ Mme Stéphanie BARLET en qualité de représentant suppléant.

- **PRÉCISE** que ces désignations sont effectuées pour la durée du mandat du Conseil municipal, sous réserve d'un remplacement décidé dans les conditions légales.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cette désignation.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le secrétaire de séance



Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 15/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20261013-DEL01131020